*Lorsqu’il est bien installé, un* *affichage d’urgence aide toute personne présente dans le bâtiment à trouver un chemin sécuritaire vers la sortie ou l’abri le plus près.* *Dans certains cas, les codes de zonage peuvent exiger des panneaux éclairés et dotés d’une batterie de secours* *qui leur permettra de fonctionner même en cas de panne d’électricité.* *Consultez votre service d’incendie si vous avez des doutes sur les réglementations locales.*

**Vérifiez que vous respectez bien les pratiques suivantes :**

* Vérifier annuellement le bon fonctionnement des portes coupe-feu.
* Apposer une affiche où il est écrit « Ne mène pas à une sortie », ou un message similaire, à l’entrée des portes, des couloirs et des escaliers qui ne mènent pas à une sortie ou à un abri.
* Les chemins menant aux abris sont bien indiqués.
* Les panneaux de sortie s’illuminent ou sont éclairés en permanence.
* Les panneaux indiquant les sorties et les abris portent des couleurs distinctives qui les rendent faciles à reconnaître par tout le monde, y compris par les personnes daltoniennes.
* Lorsqu’ils sont requis, les panneaux de sortie sont munis de lettres rouges ou vertes d’une hauteur minimale de quinze centimètres (six pouces).
* Toutes les sorties sont clairement visibles et le trajet pour y accéder est bien indiqué pour faciliter une évacuation.
* L’adresse de votre établissement est clairement visible de la rue afin que les premières répondantes et premiers répondants le trouvent facilement.
* Des panneaux indiquant l’endroit où se trouvent les abris d’urgence sont placés à l’extérieur de votre établissement.
* L’emplacement des points de rassemblement extérieur est bien indiqué.
* Des panneaux indiquent l’endroit où les premières répondantes et premiers répondants doivent se stationner et le chemin à suivre pour se rendre à l’entrée du bâtiment.
* Toutes les portes de sortie sont équipées d’une barre de poussée dont l’actionnement ne nécessite pas plus de 2,5 kg (5 lbs) de pression.
* Les portes de sortie munies d’une serrure à clé restent déverrouillées pendant les heures d’ouverture.
* Les disjoncteurs de l’éclairage d’urgence et des panneaux de sortie sont bien étiquetés.
* Les conduites de gaz portent une inscription qui indique le sens de rotation des valves et l’endroit où trouver les outils nécessaires.
* L’éclairage d’urgence fonctionne bien et fait l’objet d’une vérification tous les mois.